

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 29 mars à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 23 mars 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 35**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yves PIET, Alain QUEHE, Christian VENGEONS, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Geneviève LEBLOND a donné pouvoir à Jean-Marie DECLOMESNIL, Christine SALMON a donné pouvoir à Dominique MARIE, Nicolas BARAY a donné pouvoir à Nathalie TASSERIT, Martine JOUIN a donné pouvoir à Patrick SAINT-LÔ.

**Étaient absents excusés :** Véronique BOUÉ, Yvonne LE GAC, François REPEL.

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, Jean BRIARD, Elodie HAMON.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

**DELIBERATION 20230329-28 : FIN\_89511 BUDGET DECHETS RECYCLABLE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 1612-1 à L 1612-20,  
Vu le code général des impôts et notamment ses articles 1609 nonies C, 1636 B sexies,  
Vu l'instruction comptable M4,  
Vu le rapport et le projet de budget présentés par le président,

Le budget primitif 2023 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES » s'équilibre, en **DÉPENSES** et en **RECETTES**, à hauteur de **3 552 774,87 €** dont :

- 3 048 090,27 € en Section de Fonctionnement,
- 504 684,60 € en Section d'Investissement.

Pour rappel, les déchèteries ont été transférées au SEROC au 1<sup>er</sup> janvier 2023. Les masses budgétaires présentées ci-après sont profondément transformées par rapport au CA 2022. La comparaison entre le BP 2023 et le CA 2022 n'est donc pas pertinente.

Le BP 2023 présente les caractéristiques suivantes :

**I- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
011-Charges d'exploitation :	456 571 €	70-Produit de la redevance incitative : <b>+87,5 k€</b>	2 485 771 €
012-Charges de personnel :	752 358 €	76-Produits financiers :	173 €
65-Autres charges courantes :	1 251 400 €	77-Produits exceptionnels :	30 500 €
66-Charges financières :	3 600 €	013-Atténuations de charges :	21 000 €
67-Charges exceptionnelles : <i>Dont 199 k€ de « réserve » pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement.</i>	219 375,29 €	78-Reprise sur provision :	10 000 €
68-Provision pour risque :	10 000 €	042-Amortissement des subventions d'investissement :	21 997 €
042-Dotations aux amortissements :	257 716 €	002-Excédent de fonctionnement 2022 reporté	478 649,27 €
023-Virement à la section d'investissement :	97 069,98 €		
<b>TOTAL DF</b>	<b>3 048 090,27 €</b>	<b>TOTAL RF</b>	<b>3 048 090,27 €</b>

**II- LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT	
301-Matériel OM	4 800 €	10-FCTVA Dont 569,46 € RAR 2022	20 069,46 €
302-Conteneurs tri	72 000 €	1064-Plus-value vente BOM	11 121,83 €
304-RI VBI RAR 2022	4 680 €	040-Dotations aux amortissements :	257 716 €
308-Achat BOM	210 000 €	1641-Emprunt transféré :	4 500 €
309-Garage	2 500 €	021-Virement de la section de fonctionnement :	97 069,98 €
310-RI PBI dont 11 007,60 € RAR 2022	52 707,60 €	001-Excédent d'investissement 2022 reporté	114 207,33 €
16-Remboursement capital emprunt	136 000 €		
040-Amortissement des subventions d'investissement :	21 997 €		
<b>TOTAL DI</b>	<b>504 684,60 €</b>	<b>TOTAL RI</b>	<b>504 684,60 €</b>

**Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2023 du budget annexe « DECHETS RECYCLABLES »,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document afférant à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER



Le Président,  
Gérard LEGUAY

A handwritten signature in black ink, appearing to be "AS" or similar initials, written over a horizontal line.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "GL" or similar initials, written over a horizontal line.

Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20230329-20230329-28\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023